



Changement d'exploitant·e (reprise ou association)

1. Données concernant la situation avant le changement

Nom		Prénom		PID		BID	
-----	--	--------	--	-----	--	-----	--

2. Données concernant la situation après le changement :

	Exploitant·e 1 (resp. administratif·ve)	Exploitant·e 2
Nom		
Prénom		
Rue		
NPA & localité		
N° féd. & commune		
Profession		
N° tél.		
N° portable		
E-mail		
Date de naissance		
N° AVS		
N° de contribuable		

Coordonnées de paiement : Veuillez joindre un bulletin préimprimé du nouveau compte ou une confirmation d'ouverture du nouveau compte (n° IBAN). Les titulaires du compte bancaire doivent exactement correspondre aux exploitant·e·s ci-dessus (point 2).

Date exacte du changement, de la reprise (jour/mois/année)	
---	--

3. Si vous exploitez un alpage, ce changement le concerne également ?

<input type="checkbox"/> Oui → BID		<input type="checkbox"/> Non
------------------------------------	--	------------------------------



4. Adresse exacte du ou des lieu(x) de détention du bétail

5. Organe de contrôle

(AFAPI, Bio Test Agro AG, bio.inspecta AG, etc.)

--

6. Attestation du ou de la préposé·e local·e :

Signature	Remarques

7. Information de la commune

L'autorité communale du domicile légal de la nouvelle exploitante, du nouvel exploitant ou des nouveaux ou nouvelles exploitant·e·s prend note que la remise de l'exploitation a bien eu lieu selon les indications formulées ci-dessus et que l'entreprise agricole est bien gérée par la ou les personnes citées sous point 2 à ses/leurs risques et périls.

Pour la commune (le syndic/la syndique ou le/la secrétaire communal·e) :

--

8. Communication

Grangeneuve communique d'office la modification d'exploitant·e·s à l'organe de contrôle PER et à Identitas SA (Agate).

9. Confirment l'exactitude des données

Ancien(s) ou ancienne(s) exploitant·e·s	
Lieu et date	Signature(s)

Nouveau(x) ou nouvelle(s) exploitant·e·s	
Lieu et date	Signature(s)

Exigences de formation, selon art. 4 de l'OPD

Quelles attestations joindre au document ?

- formation initiale dans le champ professionnel de l'agriculture et de ses professions, sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle selon l'art. 37 ou par un certificat fédéral de capacité selon l'art. 38 de la loi du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr) **ou**
- un diplôme d'une école professionnelle supérieure ou d'une haute école en agriculture **ou**
- un CFC ou un diplôme d'une formation supérieure autre qu'agricole, complétée :
 - soit par une formation continue en agriculture (concept AGORA et USP) ; cette formation doit être achevée (joindre le diplôme) ;
 - soit par une activité pratique de 3 ans au moins à 100 % (employé·e agricole ou co-exploitant·e) ; dans ce cas, veuillez joindre une attestation de revenu agricole durant cette période.

Quelles sont les formations agricoles reconnues ?

- Agriculteur·trice, paysan·ne breveté·e ou diplômé·e, arboriculteur·trice, aviculteur·trice, maraîcher·ère, vigneron·ne.

Ne sont pas astreints à la présentation d'une attestation de formation :

- les nouveaux exploitants ou nouvelles exploitantes des régions de montagne dont l'exploitation requiert moins de 0.5 unité de main-d'œuvre (UMOS) au moment de la première demande de PD. Une attestation de formation devra être présentée dès que le seuil de 0.5 UMOS sera atteint ultérieurement ;
- l'héritier·ère ou la communauté héréditaire gérant l'exploitation **si** l'exploitant·e décédé·e remplissait les conditions, ceci toutefois pour une durée maximale de 3 ans ;
- Le conjoint ou la conjointe qui reprend à son compte l'exploitation au moment du départ à la retraite de l'exploitant·e actuel·le, s'il ou elle a travaillé pendant au moins 10 ans sur l'exploitation.

Pour tout complément d'information, vous pouvez vous adresser à Grangeneuve, Section Agriculture (026 305 58 00), Secteur Paiements directs ou Secteur Stratégie d'entreprise.

La demande doit être adressée à Grangeneuve, Section Agriculture, Secteur Paiements directs, Route de Grangeneuve 31, 1725 Posieux, accompagnée des documents indiqués ci-dessus.